

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 Décembre 2018  
Date d'affichage 11 Décembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 20 (+ 5 procurations)  
votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL\_18\_12\_17\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018  
Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**LF'BUS : NOUVELLES MODALITES APPLICABLES AU 2 JANVIER 2019**

Monsieur le Maire rappelle que depuis son lancement en janvier 2017 et malgré une adaptation du service en 2018, le service de transport urbain LFBUS ne répond pas aux attentes des Fertois et des Fertaises en termes de mobilité urbaine.

Il a été constaté que le nombre d'utilisateurs hebdomadaire est très limité. Toutefois, il n'est pas question de ne pas tenir compte de l'isolement de certaines personnes qui n'ont pas d'autres possibilités de transport pour se déplacer sur notre territoire.

Monsieur le Maire propose de maintenir un service de transport le mercredi après-midi sur les 2 lignes existantes et aux horaires identiques, gratuitement. Ce choix du mercredi a été fait suite à l'analyse des chiffres sur l'utilisation du service, le mercredi étant le jour le plus utilisé.

Il pourrait être également déplacé l'arrêt de la Rue de Louth en le positionnant à proximité immédiate du Pôle Simone Veil.

Le coût annuel que supporterait la Ville s'élèverait à 7 540 € HT pour les 52 mercredis de l'année. Soit 145€ par demi-journée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**DECIDE** de retenir les nouvelles modalités pour le service de transport LFBUS, qui seront effectives le 2 Janvier 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer tous documents visant à la réalisation de ce projet
- A régler tous les frais qui en découlent

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**